

COMMUNIQUE DE PRESSE

Information réglementée
15 avril 2015 : 7h40

Banimmo cède le futur siège régional de Deloitte à Gand

Banimmo (NYSE Euronext BANI) a cédé à INTEGRALE, Caisse Commune d'Assurance, les actions de la société Tetris Offices The Loop Building One, propriétaire de l'immeuble « Deloitte » en cours de livraison

Banimmo (80%), Grondbank The Loop (10%) et Sogent (10%), représentant ensemble les actionnaires de la société Tetris Offices The Loop Building One ont signé ce 9 avril 2015 une convention avec la Caisse Commune d'Assurance Integrale portant sur la cession de 100% des actions de la société. La convention reste conditionnée à l'accord des conseils d'administration de Grondbank The Loop et de Sogent, son actionnaire de référence, sur cette vente. Ces conseils se prononceront avant fin avril.

La société Tetris Offices est propriétaire d'un immeuble en cours de construction, situé à Gand, sur le Tetris Business Park Ghent, et qui développera une surface de 7.300 m² répartie sur 7 niveaux hors sol. Le niveau en sous-sol permettra d'abriter 167 places de parking. L'immeuble conçu sur mesure sera occupé sur la base d'un contrat de location à 15 ans par Deloitte en Belgique qui y installera son siège régional.

Dans le cadre d'un contrat de Vente en Etat de Futur Achèvement conclu entre Tetris Offices et Banimmo, cette dernière assurera la construction de l'immeuble jusqu'à sa livraison définitive. La livraison provisoire de l'immeuble est prévue en octobre 2015.

La préoccupation environnementale est au cœur de la réflexion et des projets développés par Banimmo. C'est pourquoi, dans le cadre de cette construction, Banimmo est également très attentif au respect des normes environnementales, tout en veillant à maximiser le bien-être du futur locataire et à lui offrir ainsi un bâtiment durable répondant aux normes les plus strictes. Lors de la construction de cet immeuble, une attention spéciale a été portée à sa performance énergétique afin de réaliser un bâtiment très basse consommation éligible au niveau « very good » dans le cadre de la certification BREEAM.

Le prix de vente des actions est basé sur une valeur transactionnelle de l'immeuble de € 22,6 millions. La plus-value dégagée par la vente sera reprise en partie dans les comptes au 30 juin 2015. Le solde sera comptabilisé au fur et à mesure de l'achèvement des travaux.

En termes de trésorerie, cette vente procurera à Banimmo des ressources pour un montant de € 8 millions, qui pourront être utilisées dans de nouveaux projets.

Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser à :

Banimmo

Lenneke Marelaan 8
1932 Zaventem
www.banimmo.be

Christian Terlinden

CEO
Tel. : +32 2 710 53 11
christian.terlinden@banimmo.be

Cedric De Laet

CFO
Tel. : +32 2 710 53 11
cedric.delaet@banimmo.be

Integrale

Place Saint-Jacques 11/101
4000 Liège
www.integrale.be

Laurent de Spirlet

Real Estate Director
Tel. : +32 (0) 475 66 66 06
laurent.despirlet@integrale.be

Philippe Michiels

Communication Officer
Tel. : +32 2 761 04 70
philippe.michiels@integrale.be

A propos de Banimmo

Banimmo se profile aujourd'hui comme un acteur capable de produire ou transformer un actif immobilier répondant aux exigences et critères les plus stricts des investisseurs institutionnels finaux et de construire des immeubles built-to-suit répondant aux impératifs des occupants.

Cette compétence est applicable tant dans le secteur des immeubles de bureaux (où Banimmo est historiquement présent) que dans le segment des commerces ou dans les segments de niche (hôtels, maisons de repos ou autre). L'entreprise compte une trentaine de collaborateurs. Le portefeuille immobilier représente une valeur totale de € 335,1 millions fin décembre 2014. La Belgique constitue le marché prédominant, avec 77% du portefeuille en termes de valeur de marché. La France représente 23% du portefeuille de Banimmo. Le portefeuille évolue continuellement grâce au repositionnement permanent et à la rotation élevée des actifs. A ce jour, la société est détenue par la foncière Affine (49,51%) et le management (23,28%) qui ont conclu une convention d'actionnaires. Le reste, soit 27,21%, est entre les mains du public.

A propos d'Integrale

Le métier principal d'Integrale est la gestion des plans de pension pour les entreprises dans le cadre du deuxième pilier. En tant que Caisse commune, Integrale n'a pas d'actionnaires et ne doit donc pas payer des dividendes. Tous les bénéfices sont distribués dans l'intérêt exclusif des affiliés. Les entreprises membres et les affiliés contrôlent la gestion de l'entreprise de manière paritaire et transparente. Pour en savoir plus, nous vous invitons de visiter notre site Internet : www.integrale.be.